



REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

PREFET DE LA SOMME

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

PREFET DE L'OISE

Direction Départementale
des Territoires

Affaire suivie par : Pascal MAGOAROU

☎ 02.32.18.95.68

✉ 02.32.18.95.83

mél : ddtm-madise@seine-maritime.gouv.fr

LE PREFET
de la Région de Haute-Normandie
Préfet de la Seine-Maritime

LE PREFET
de la Région Picardie
Préfet de la Somme

LE PREFET
Préfet de l'Oise

ARRETE INTERPREFECTORAL

Objet : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants de la Vallée de la Bresle - Composition de la Commission Locale de l'Eau.
Arrêté modificatif n° 3.

VU

Le code de l'environnement, articles L 212- 4 et R 212-29 à 31,

L'arrêté interpréfectoral du 3 avril 2006 portant composition de la commission locale de l'eau compétente pour définir le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de la Bresle,

L'arrêté interpréfectoral modificatif n°1 du 13 août 2007 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau,

L'arrêté interpréfectoral modification n°2 du 28 avril 2009 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau,

Le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

La circulaire n°DE/SDATDCP/BDCP/n°10 du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

La délibération du 26 mars 2010 du Conseil régional de Haute-Normandie nommant Monsieur Thierry LEVASSEUR en tant que représentant de la Région au sein de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants de la Vallée de la Bresle,

La délibération du 7 mai 2010 du Conseil régional de Picardie nommant Madame Annie-Claude LEULIETTE en tant que représentante de la Région au sein de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants de la Vallée de la Bresle,

Le courrier du 8 septembre 2010 du président de la Fédération de Seine-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique informant de la démission de Monsieur LONGUENT de son poste de président de la AAPPMA le 5 octobre 2009 et du maintien de Monsieur MARTIN en tant qu'unique représentant de la fédération de pêche,

Le courrier du 27 juillet 2010 de l'Association de Découverte de l'Environnement en Val de Bresle (ADEVAB) informant de la démission des membres titulaire et suppléant,

Le courrier du 30 juillet 2010 de la ville d'Aumale informant du changement de statut d'adjoint en maire d'Aumale de Madame Virginie LUCOT AVRIL,

Le courrier du 1er septembre 2010 de l'association Picardie Nature répondant favorablement à la demande du préfet de Seine-Maritime d'être représentant des associations de protection de l'environnement au sein de la commission locale de l'eau pour l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de la Bresle,

CONSIDERANT

Que suite aux élections régionales qui ont eu lieu le 14 et 21 mars 2010, au changement de statut de Madame Virginie LUCOT AVRIL, à la démission du titulaire et du suppléant de l'association de découverte de l'environnement en Val de Bresle (ADEVAB), à la démission de Monsieur Jean LONGUENT du poste de président de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique, une modification de l'arrêté préfectoral portant composition de la commission locale de l'eau du SAGE de la Vallée de la Bresle est nécessaire,

Que la circulaire du 21 avril 2008 prévoit la création d'une commission locale de l'eau mixte,

Sur proposition des secrétaires généraux des préfetures de la Seine-Maritime, de la Somme et de l'Oise,

ARRETENT

Article 1 :

La composition de la Commission Locale de l'Eau fixée par arrêté interpréfectoral du 3 avril 2006 modifiée par deux arrêtés interpréfectoraux est modifiée dans les collèges des représentants comme suit :

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux

1 - Proposition des associations départementales des maires

Seine-maritime

4 - Mme Virginie LUCOT AVRIL, maire d'AUMALE

Les autres membres demeurent sans changement.

2 - autres représentants des collectivités territoriales

1 - Conseil Régional de Haute-Normandie - Monsieur Thierry LEVASSEUR

2 - Conseil Régional de Picardie - Madame Annie-Claude LEULIETTE

Les autres membres demeurent sans changement.

II - Collège des représentants des Usagers, Organisations Professionnelles et Associations

7 - le président de l'association régionale de protection de la nature et de l'environnement picardie nature ou son représentant

9 - la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine-Maritime, Monsieur Anicet MARTIN

Les autres membres demeurent sans changement.

III- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

5 - Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

7 - Le directeur de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie

10 - Le directeur de l'agence régionale de santé de Picardie

11 - Le directeur départemental des territoires de l'Oise

Les autres membres demeurent sans changement.

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté interpréfectoral susvisé demeurent inchangées.

Article 3 :

En application de l'article R.311-1 du Code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine Maritime, de la Somme et de l'Oise et mis en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement, www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 5 :

Les secrétaires généraux des préfectures de la Seine Maritime, de la Somme et de l'Oise, le président de la commission locale de l'eau de la vallée de la Bresle sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Rouen, le 08 FEV. 2011

Le préfet,
Pour le préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,

Jean-Michel MOUGARD

Amiens, le

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Christian RIGUET

Beauvais, le

Pour le préfet
Le préfet,
et par délégation
le secrétaire général

Patricia WILLAERT